



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

21 avril 2005

Par l'équipe du Collectif

Numéro 195

Communiqué: La réponse du Collectif au dépôt du budget et des crédits 2005-2006 : un budget qui ne répare pas les reculs et qui augmente les écarts.

«Encore une année de perdue pour la lutte contre la pauvreté»

Québec, le 21 avril 2005 – Le nouveau ministre des Finances du Québec, Michel Audet, et sa collègue du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, se sont enfoncés aujourd'hui encore plus dans l'infraction à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en négligeant de réparer dans le budget et les crédits déposés pour 2005-2006 les reculs imposés aux plus pauvres dans la dernière année. Pire, constate le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**, de nouvelles compressions s'ajoutent aux reculs déjà existants pendant que de nouvelles baisses d'impôts viendront augmenter les écarts entre plus riches et plus pauvres tout en continuant de soustraire les entreprises à leurs obligations fiscales.

De nouvelles compressions à l'aide sociale de 85 M\$ auront pour effet de réduire l'aide à l'emploi de 10 M\$, de réduire le budget de l'aide sociale de 61 M\$, dont 46,5 M\$ en diminution du budget des prestations. Un autre 14 M\$ ira en diminution des ressources de gestion. Par ailleurs, aucun montant n'est stipulé pour l'abolition des pénalités à l'aide sociale, maintenant due depuis le 1^{er} avril selon le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté. Ces nouveaux reculs se cumulent aux 14 M\$ dont on a privé en janvier les deux-tiers des personnes assistées sociales en n'indexant leurs prestations qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie et aux 44 M\$ que le gouvernement est déjà allé chercher en coupant certaines prestations et en augmentant le harcèlement à l'aide sociale.

«Notre message était clair: ni reculs, ni baisses d'impôt ! Les résultats ne sont pas venus, constate **Vivian Labrie, la porte-parole du Collectif**. Le ministre Audet s'était pourtant engagé à respecter les acquis de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Or il continue de se placer en infraction avec elle puisque cette loi impose d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Ce budget aura comme effet net qu'on continue d'appauvrir et de contraindre des plus pauvres pendant qu'on redonne du revenu à des plus riches.»

Gratuité des médicaments et préjugés

Les seules mesures qui échappent à ce constat négatif sont la décision de rétablir la gratuité des médicaments pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti, une mesure d'environ 7 M\$, et celle d'investir 145 M\$ pour 2600 nouveaux logements sociaux et

15 M\$ pour la rénovation des logements sociaux existants.

«Ces mesures ne viennent toutefois pas compenser l'odieux d'un gouvernement qui agit comme s'il était au-dessus des lois, poursuit Vivian Labrie. Le rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes âgées, une mesure déjà annoncée en décembre dernier par le ministre Couillard, est certainement une bonne mesure, que nous demandions d'ailleurs. Ce qui est inacceptable, c'est qu'on ne rétablisse pas ce même accès gratuit et promis pour les deux tiers des personnes assistées sociales qui sont jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Ce sont des personnes qui ont deux fois moins de revenu, avec un maigre 6400\$ par année comme prestation de base. Elles ont perdu elles aussi cette couverture avec l'arrivée de l'assurance-médicaments. La seule explication à cette discrimination, c'est le préjugé chronique qui prévaut dans cette société envers les plus pauvres.

Nous sommes aujourd'hui le 21 du mois. Des centaines de milliers de personnes au Québec n'ont plus rien pour finir le mois, ce qui en soi, rendrait malade n'importe qui. On préfère mettre 2,5 G\$ pour construire des hôpitaux pour soigner des gens qu'on rend malades plutôt que d'investir 17 M\$ maintenant pour donner aux personnes assistées sociales, qui sont les plus pauvres du Québec, un accès à des médicaments qu'on leur prescrit sans qu'elles aient l'argent pour en payer la franchise. Il aurait été beaucoup plus économique et stimulant de voir le gouvernement prévoir les millions nécessaires pour rétablir la gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes à faible revenu.»

Des préjugés qui nuisent à l'économie

Le Collectif constate également que les préjugés empêchent les deux ministres d'adopter un comportement économique rationnel. En effet les documents budgétaires mentionnent que l'impact négatif d'un dollar fort a été d'accroître l'achat de biens étrangers aux dépens de l'économie intérieure. Il aurait été productif d'améliorer les revenus des plus pauvres. En effet des dollars vitaux sont aussi des dollars locaux qui sont investis localement et tournent plusieurs fois dans l'économie intérieure. Le gouvernement choisit plutôt de hausser les plafonds des RÉER et de canaliser ainsi l'argent disponible vers des investissements plus fuyants.

Une objection à rendre visible

«Il va bien falloir un jour que la population se rende à l'évidence, termine la porte-parole, que le Québec se déshonore en prenant aux plus pauvres au lieu de se préoccuper de couvrir correctement les besoins essentiels dans les protections sociales. Nous appelons tous ceux et celles qui font le même constat que nous à exprimer leur objection et à arborer le carré rouge». - 30 -